

Adresse du conseil général de Poligny (Jura), lors de la séance du  
22 brumaire an III (12 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de Poligny (Jura), lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794). In: Archives  
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794)  
Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 135-136;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18061\\_t1\\_0135\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18061_t1_0135_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

rons que vous, nous n'écouterons que vous et s'il le faut, nous mourrons pour vous.

*Suivent 90 signatures.*

**j**

[*La commune de Vitteaux à la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (14)

Liberté, Égalité.

Graces immortelles vous soient rendues, pères de la patrie, pour la fermeté et l'énergie avec les quelles vous avez terrassé les modernes tyrans qui vouloient établir sur les débris du trône un despotisme plus affreux et plus sanglant que celui que nous avions renversé; il vous reste encore bien des factions à anéantir, votre adresse au peuple nous assure que vous ne ferez grace à aucune; nous l'avons couverte d'applaudissements, cette adresse où vous exprimez d'une manière si énergique, votre amour pour nous, votre haine pour nos oppresseurs; elle vous méritera les bénédictions de tous les français; car ils ne le sont pas les barbares dont les ames ne s'épanouissent pas aux idées consolantes de probité, de vertu, et d'humanité qui vont désormais gouverner la République: La justice remplace donc enfin cette terreur qui nous comprimoit depuis si longtemps; notre voeu le plus cher est rempli.

Restez au poste où vous remplissez si dignement les augustes fonctions qui vous ont été confiées; et nous fidels à nos engagements, nous vous serons toujours unis, la Convention sera toujours notre seul point de ralliement, nous jurons de ne reconnoître jamais qu'elle et nous ne cesserons de répéter. Vive la République, vive la Convention, et rien que la Convention.

BORDOTLIGEREL, *président*  
et 72 autres signatures.

**k**

[*Le conseil général de la commune de Saint-Fargeau à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (15)

Législateurs,

Le conseil général de cette commune à proclamé votre adresse au peuple français; nos concitoyens l'ont entendüs avec enthousiasme, ils ont manifestés la plus vive reconnaissance par les acclamations reitérés de vive la République, vive la Convention.

Représentants, nous vous rendons grâce d'avoir détruit ce sisthème de terreur qui comprimoit les âmes, faisoit le bien des agita-

teurs, ruinoit la République et facilitoit les projets de nos ennemis.

Restés fermes au poste important qui vous est confié, faites taire la malveillance qui à le patriotisme sur les lèvres, et la contre-révolution dans le coeur.

Nous ne reconnoissons que vous pour centre unique du pouvoir, et comptez sur les bras de nos concitoyens pour le faire connaitre et respecter; comptez egallement sur nos efforts pour maintenir le calme dont nous avons toujours jöuis par notre soumission et notre respect pour vos sages lois.

Vive la République, vive la Convention.  
Salut et fraternité.

CAREAU, *maire*, DHUMIEZ, *agent national*,  
FRANY, VEEÉ, COULLOY, *officiers municipaux*.

**l**

[*Le conseil général épuré de Poligny à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (16)

Liberté, Égalité

Citoyens Representans,

Nous avons lu dans les assemblées de la commune et les jours décadaires, votre adresse aux français; vous avez voulu montrer à notre raison des vérités salutaires et echauffer notre coeur de l'amour de la patrie; votre intention bienfaisante est remplie.

Votre adresse nous à éclairé sur les dangers qui menacent la liberté publique et sur les moyens de les ecarter.

Elle nous à convaincu que la puissance des français est établie sur leur union entr'eux et leur ralliement en masse à la Convention nationale; que le mouvement général qui fut nécessaire pour fonder la Revolution, seroit bientôt destructeur de son ouvrage, s'il étoit prolongé: que la liberté qui nous à délivré de tant d'abus oppresseurs, et l'égalité dont la jouissance nous est devenue nécessaire, ne peuvent être maintenus que dans le calme des passions turbulentes et par le regne des loix.

Nous y avons reconnu que la Convention nationale veut fortement et uniquement le bonheur du peuple et l'assurer par l'organisation d'un gouvernement, qui aura toute l'énergie qu'exigent les circonstances, qui sera juste sans cruauté et humain sans foiblesse.

Enfin elle nous designe ceux qui ont usurpés l'opinion publique sous des dehors trompeurs, et ceux qui meritent la confiance du peuple par la pureté de leurs moeurs, leur travaux civiques et leur modestie.

Ainsi que le fanal qui marque les ecueils et trace aux vaisseaux avec evidence et sureté le chemin du port, nous presenterons sans cesse a nos concitoyens les principes de cette adresse

(14) C 326, pl. 1416, p. 36.

(15) C 324, pl. 1396, p. 23.

(16) C 324, pl. 1396, p. 28.

affin qu'ils reglent leurs sentimens et leurs conduites, qu'ils leurs indiquent le terme de la Revolution et les moyens de l'atteindre promptement.

Vous avés citoyens représentans, pris l'engagement de demeurer a votre poste jusqu'a l'affermissement de la Republique; et nous aussi nous jurons de vous y maintenir de tout notre pouvoir et par tous les moyens que l'amour de la liberté et la haine des tirans peuvent inspirer.

Se pourroit-il que nous ne fussions pas fideles à notre serment quand vous avés déjà vous-mêmes rempli envers nous une partie de vos principes.

Quand vous avés envoyés dans ce departement vos collegues Besson, Pelletier, Sevestre et Foucher (du Cher) qui y ont mis la justice à l'ordre du jour; qui savent epargner l'erreur et frapper le crime; qui ont épurés et organisés les autorités constituées en rappelant a leur fonctions les patriotes de 1789, les vieux amis du peuple, et en rejetant ceux qui les avoient surprises dans les tems d'aveuglement et de terreur, ceux qui apartenoient aux deux castes implacables ennemis du peuple.

Avant la mission des représentans, une stupeur générale accabloit tous les esprits; un deuil universel glaçoit tous les coeurs et les maisons de detentions renfermoient grand nombre de peres de famille et de citoyens innocens ou égarés par leur bonne foi.

Aujourd'hui ils sont rendus a la liberté, a leur famille et a leurs affaires; toutes les reclamations ont été examinées avec attention et jugées sans retard.

Les relations commerciales et les communications fraternelles ont repris leur cours necessaire a la prospérité publique.

Les divisions, les querelles particulieres ont fait place au sentiment du bonheur commun.

Les montagnes du Jura retentissent des actions de grace, des bénédictions adressées a la Convention nationale, aux Représentans Besson, Pelletier, Sevestre et Foucher (du Cher).

Nous nous empressons de vous en porter l'hommage quand nous vous devons tant de biens reunis, pouvons nous separer notre reconnaissance du sentiment actif de notre bonheur.

Poligny le 6 brumaire 3<sup>e</sup> année de la République française une et indivisible.

Vive la République! Vive la Convention nationale!

JOY, maire, FROMOND, agent national,  
FRANÇOIS, officier principal  
et 17 autres signatures.

m

[Extrait du registre des délibérations de la commune de Coutances contenant une adresse à la Convention nationale, le 16 fructidor an III] (17)

(17) C 324, pl. 1396, p. 22. Cette adresse et la suivante ont été reçues le 22 brumaire.

Citoyens Représentans,

Vous continuez à terrasser cette hydre à cent têtes toujours renaissantes, ces monstres altérés de sang, ces cannibales, qui a l'ombre d'un patriotisme usurpé, veulent fonder leur domination sur les cadâvres des vrais amis de la liberté, la justice et la vertu sont sans cesse sur leur levres et a l'abri de ces sentimens sacrés de l'âme, la dévastation, la violation des propriétés et la terreur se sont rependuës avec effroy sur toute la surface de la république, il n'est pas un endroit qui n'ait courbé sous le poids de leur fer assassin, votre courage, fortifié de votre amour décidé pour la liberté, l'égalité et l'unité de la République, triomphe enfin de ces modernes Catilins dont la tête étoit au milieu de vous, mais dont la queue existe encore par toute la France. Oüi! Citoyens représentans, poursuivez votre carrière, continuez a bien meriter de la patrie, faite toujours regner la justice, et la vertu, avec la sévérité des loix; le voeu du peuple n'est pas douteux. Comme lui vous voulez la liberté dans toute sa plénitude, continuez donc vos travaux et ne quittez votre poste que lorsque nous n'aurons plus d'ennemis a vaincre, nous vous jurons un attachement inviolable et jamais nous n'aurons d'autre réunion qu'a la Convention.

Notre commune à eut aussy ses victimes de la tyrannie passée, nous ne prétendons pas les innocenter mais taxés d'avoir participé à l'arrêté du représentant du peuple Le Carpentier qui les a envoyés au cidevant tribunal sanginaire, nous voulons nous en justifier aux yeux de nos concitoyens et les assurer que nous n'y avons pris aucune part, nous avons en conséquence demandé par écrit à l'administration de notre district, une expédition de cet arrêté et de l'extrait de leur jugement, l'administration ne nous les a pas accordés, nous vous demandons, si notre réclamation est fondée et si elle peut s'y refuser.

Certifié conforme.

LAOMONT, président et la signature illisible  
d'un officier municipal.

[Le conseil général et la commune de Coutances à la Convention nationale, le 5 brumaire an III] (18)

Citoyens,

Qu'elle est grande et majestueuse l'attitude que vous avez pris dans les mémorables journées des neuf et dix thermidor.

Quel imposant spectacle vous avez donné à toute l'Europe étonnée! des conspirateurs couverts du manteau de la justice et des vertus méritoient les plus sinistres projets contre ce bon peuple qui verse son sang pour consolider les fondements d'une république que vous avez fondée pour son bonheur; et ces hommes de sang avoient aiguisé leurs poignards jusques dans votre sanctuaire pour lui percer le sein.

(18) C 324, pl. 1396, p. 21. Bull., 23 brum.